

***Guide d'information
à l'intention des étudiant(e)s
du 1^{er} cycle en sciences***

Trimestre d'automne 2018



Avant-propos

Bonjour,

Afin de faciliter votre intégration au milieu universitaire, le présent guide rassemble une foule d'informations qui vous seront très utiles pour la durée de vos études. Cet outil de référence vous familiarisera également avec les services mis à votre disposition pour répondre, de façon générale, aux questions que vous pourriez vous poser.

Ce guide traite principalement de ce que vous devez connaître sur le fonctionnement universitaire ainsi que sur les règles à respecter. Toutefois, il y aura peut-être des questions pour lesquelles vous ne trouverez pas de réponse dans ce guide. Dans ce cas, je vous invite à communiquer avec l'assistant(e) à la gestion des études de votre programme ou à consulter notre site internet à <http://sciences.uqam.ca>.

En tant que Vice-doyen aux études de la Faculté des sciences, je vous souhaite la bienvenue au sein de la communauté Uquamienne et je vous souhaite du succès dans vos études.



Normand Séguin

Doyen

Faculté des sciences

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

COURRIEL UQÀM

Tous les étudiants et étudiantes de l'UQÀM ont une adresse permanente de courriel UQÀM. Nous utilisons ce courriel afin de vous communiquer des informations importantes. Nous vous rappelons l'importance de vérifier régulièrement votre boîte de courriel. La boîte courriel est activée automatiquement suivant votre inscription à au moins un cours.

Il est possible de rediriger votre courriel UQÀM vers votre courriel personnel. Consultez le site www.etudier.uqam.ca dans le menu *Informatique et matériel audiovisuel* sélectionnez mon courriel UQAM puis dirigez-vous vers les questions et réponses fréquentes (FAQ).

ADMISSION

Une nouvelle demande d'admission est requise chaque fois que vous commencez un programme ou que vous désirez changer de programme. Pour débiter un programme à l'automne, la date limite pour déposer une demande est le 1er mars, alors que pour un programme de certificat, la date limite est le 1er mai. Pour l'hiver, la date limite est le 1er novembre pour tous les programmes. Pour valider votre admission, vous devez vous inscrire à au moins un cours dans le programme choisi. **ATTENTION pour les étudiants étrangers les dates limites sont plus tôt en raison des délais découlant des démarches reliées à l'obtention du permis d'études et du CAQ.**

ADMISSION CONDITIONNELLE AVEC COURS D'APPOINT

Certain(e)s étudiant(e)s se sont vus imposer un ou des cours d'appoint en tant que condition d'admission (cette condition est précisée dans la lettre confirmant votre admission). Si c'est votre situation, vous devrez satisfaire à cette exigence en vous inscrivant à ce ou ces cours dès votre premier trimestre d'étude. ATTENTION certains cours sont offerts une seule fois par année <https://sciences.uqam.ca/fr/futurs-etudiants/etudier-en-sciences-a-l-uqam/admission-conditionnelle-et-ou-sans-dec-en-sciences.html> . Pour toute question à ce sujet, vous devez contacter l'assistant(e) à la gestion des études de votre programme.

POLITIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les étudiant(e)s admis(es) conditionnellement à la réussite du test de français recevront une convocation afin de se présenter au test de français. Cet avis vous sera directement expédié par le Registrariat vers la 7^{ième} semaine de cours. L'absence à ce test est automatiquement considérée comme un échec.

Les étudiant(e)s ayant échoué le test de français (ou ne s'étant pas présentés) seront tenus de s'inscrire au cours LIN1002 dès le trimestre suivant.

Pour de l'information sur les tests de français consultez le site web :

<http://www.etudier.uqam.ca/politique-langue-francaise>

SYSTÈME D'INSCRIPTION

Sauf exception, l'inscription, la modification, l'annulation et l'abandon de vos cours doivent se faire par Internet via le portail étudiant: <https://portailétudiant.uqam.ca/>

Pour accéder au portail, les renseignements suivants sont exigés :

- Votre code permanent
- Votre numéro d'identification personnel (NIP)

Ces renseignements apparaissent sur votre autorisation d'inscription.

Le système d'inscription est accessible de 6h à 22h, du lundi au samedi inclusivement, selon les périodes d'accès qui vous sont allouées et qui figurent sur votre autorisation d'inscription.

Respect obligatoire des dates limites

Vous devez obligatoirement effectuer les modifications désirées avant la date limite. Aucune modification à votre horaire (modification de groupe, annulation de cours sans facturation ou ajout de cours) ne sera effectuée après la date limite par la direction du programme. Attention au respect du cheminement académique lorsque vous effectuez vos modifications car certains cours sont préalables aux autres. Toutes les modifications se font dans la limite des places disponibles dans les cours.

EXTRAIT DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE TRIMESTRE AUTOMNE 2018

Jusqu'au 11 septembre 2018	période de modifications d'inscription SANS facturation (AX)
4 septembre 2018	début des cours
12 septembre au 7 novembre 2018	période d'abandon de cours sans mention d'échec AVEC facturation (XX)
14 septembre 2018	date limite du 1er versement
12 octobre 2018	date limite du 2e et dernier versement
19 décembre 2018	fin du trimestre 1er cycle incluant les examens communs

INFORMATIONS PARTICULIÈRES:

Obligation de suivre la grille de cheminement

Toute inscription à un cours qui ne satisfera pas aux exigences d'inscription du programme sera annulée lors de la vérification des inscriptions. Afin d'éviter le retrait de certains cours de votre horaire lors de cette étape, vous devez vous assurer que :

1. vous êtes inscrit aux bons cours;
2. vous avez tous les préalables requis;
3. vous respectez la grille de cheminement académique du programme.

Si vous avez des questions au sujet de votre cheminement, vous devez contacter l'assistant(e) à la gestion des études de votre programme par courriel.

<http://sciences.uqam.ca/fr/etudiants/joindre-mon-programme.html>

N'oubliez pas d'inscrire votre code permanent dans toutes vos communications afin que nous puissions consulter votre dossier.

INSCRIPTION :

PRÉPAREZ VOTRE INSCRIPTION

L'inscription à des cours est une étape importante car elle permet de confirmer et valider votre admission à un programme d'études.

Horaire des cours

En fonction du cheminement du programme et des exigences particulières, choisissez, en consultant la liste des cours offerts à un trimestre donné, les cours que vous désirez suivre en évitant les conflits d'horaire. Vérifiez l'horaire des cours offerts sur le site <http://www.etudier.uqam.ca/recherche-horaires>

S'INSCRIRE TÔT !

Il est recommandé de vous inscrire le plus rapidement possible, dès que vous pouvez vous inscrire. Ne reportez pas votre inscription à la période des modifications de choix de cours; si vous tardez à vous inscrire, il se peut que les cours que vous désiriez prendre soient pleins ou annulés faute d'inscriptions suffisantes.

ATTENTION PARTICULIÈRE

Nous vous conseillons de porter une attention particulière aux points suivants :

- Respect du cheminement académique;
- Évitez les conflits d'horaire;
- Séances d'exercice ou de laboratoire (mention « E » ou «L» ou «A» à côté de l'horaire) qui sont en surplus des cours théoriques;
- Ne pas vous inscrire à des cours ayant des examens communs au même horaire;

RYTHME D'ÉTUDES

Un(e) étudiant(e) ne peut s'inscrire à plus de 17 crédits par trimestre sans l'accord de la direction du programme mais il doit être inscrit à un minimum de 12 crédits pour être considéré(e) à temps complet.

DURÉE MAXIMALE DES ÉTUDES

Le délai maximal pour compléter un baccalauréat est de huit années, de six années pour une majeure et de quatre années pour un certificat ou une mineure.

CHOIX DE COURS

Sauf exception, les choix de cours ainsi que toutes les modifications à l'inscription se font par Internet : <http://www.etudier.uqam.ca/inscription> Le nombre d'annulations de cours sans facturation est illimité. Le nombre d'abandons de cours autorisés avec facturation et sans mention d'échec est limité à 20% du nombre de cours du programme (deux pour les certificats et six pour les baccalauréats). La note « E » est automatiquement attribuée à un cours abandonné sans autorisation ou hors-délai (Référence: Article 5.13d du Règlement no 5).

FACTURE

La facture est disponible sur le portail étudiant. Aucune facture n'est envoyée par courrier. Les frais de scolarité et autres frais relatifs à tout choix de cours enregistré et non annulé restent dus même si vous ne vous présentez pas au(x) cours ou que vous ne faites aucun versement. Les cours inscrits et non annulés porteront la mention échec. Pour toutes informations relatives au coût à l'UQÀM, veuillez consulter le site suivant : <http://servicesfinanciers.uqam.ca/>. De plus, prenez note que les frais généraux engendrés par votre inscription restent dus même si vous annulez vos cours sans facturation.

RECONNAISSANCES D'ACQUIS (EXEMPTIONS DE COURS)

L'Université reconnaît que la formation, les connaissances ou les savoir-faire acquis antérieurement à l'admission à un programme peuvent correspondre à la formation acquise lors de la réussite d'un ou plusieurs cours de ce programme.

Un ou plusieurs cours peuvent faire l'objet d'une demande de reconnaissance d'acquis, sur l'une ou l'autre des bases suivantes :

- Cours réussis dans le cadre d'un DEC professionnel (diplôme obtenu avec une cote minimale de 22)
- Cours réussis dans le cadre d'une formation universitaire suivie à l'extérieur de l'UQÀM (note minimale de C ou 65%)
- Cours réussis dans le cadre d'une formation universitaire hors Québec (note minimale de 10 sur 20)
- Expérience professionnelle pertinente (lettre officielle de l'employeur décrivant l'expérience de travail)

Dans tous les cas, vous devez transmettre les documents pertinents à l'assistant(e) à la gestion des études de votre programme. La direction du programme peut accepter ou non la demande. (Référence: Article 6 du Règlement no 5).

Veuillez noter que des frais de \$30,00 seront facturés pour chaque cours demandé en reconnaissance d'acquis.

ENTENTE INTERUNIVERSITAIRE

L'autorisation de suivre des cours dans le cadre d'une entente interuniversitaire demeure exceptionnelle.

Vous devez soumettre une demande d'inscription pour un cours dans une autre université en utilisant le formulaire disponible sur le site du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) <https://mobilite-cours.crepuq.qc.ca/4DSTATIC/FRAccueil.html> Il faut indiquer dans la section «Commentaires» la raison pour laquelle vous ne pouvez pas suivre le cours à l'UQÀM.

Pour annuler la demande d'inscription à ce cours, vous devez retourner sur le site du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI).

INSCRIPTION À DEUX PROGRAMMES SIMULTANÉMENT

Pour être inscrit simultanément à deux programmes, votre moyenne cumulative doit être égale ou supérieure à 2.00/4.3 et il ne doit rester que neuf crédits ou moins à compléter dans le premier programme. Pour inscrire vos cours correctement dans vos deux programmes, il faudra d'abord effectuer votre inscription dans le programme actuel et une inscription dans le nouveau programme que vous débuterez. (Référence: Article 5.14 du Règlement no 5).

ABSENCE D'INSCRIPTION

L'absence d'inscription dans votre programme durant quatre trimestres consécutifs, incluant le trimestre d'été, entraîne la fermeture de votre dossier d'étudiant dans ce programme. (Référence: Article 8.8 du Règlement no 5).

NOTATION/MOYENNE CUMULATIVE

Les résultats obtenus dans vos cours sont identifiés par des lettres et la moyenne cumulative est calculée à la fin de chaque trimestre selon le barème suivant :

A+ = 4.3	A = 4.0	A- = 3.7	excellent
B+ = 3.3	B = 3.0	B- = 2.7	très bien
C+ = 2.3	C = 2.0	C- = 1.7	bien
D+ = 1.3	D = 1.0		passable
E = 0			échec

RESTRICTION À LA POURSUITE DES ÉTUDES

- Tout cours obligatoire échoué doit être repris, si possible, au trimestre suivant. Un deuxième échec dans un même cours constitue un motif d'exclusion du programme. Vous devez conserver une moyenne cumulative minimale de 2.00/4.3.
- Si cette exigence n'est pas respectée, le responsable de votre programme peut vous obliger à reprendre certains cours échoués ou déjà réussis avec une note inférieure à C afin d'augmenter votre moyenne cumulative au cours du trimestre suivant.
- Le non-respect de ces conditions peut également entraîner l'exclusion du programme. En cas de reprise d'un cours échoué ou déjà réussi seule la dernière note attribuée au cours repris, est utilisée pour le calcul de la moyenne cumulative. (Référence: Article 8.4, 8.5 du Règlement no 5)

MODIFICATION DE NOTE

Vous pouvez contester une note finale obtenue dans un cours en remplissant le formulaire de modification de note. Le formulaire accompagné de la justification écrite de cette demande doit être déposé au département qui dispense le cours au plus tard 40 jours ouvrables après la date officielle de la fin du trimestre. (Référence: Article 7.12 du Règlement no 5).

RELEVÉ DE NOTES

Aucun relevé de notes officiel n'est envoyé par la poste aux étudiant(e)s. Vous pouvez consulter votre relevé de notes non officiel sur le [Portail étudiant](#).

Vous pouvez commander un **relevé de notes officiel** directement sur le site web pour un montant de 13,00\$ <https://www-s.uqam.ca/commDoc/> ou 12,00\$ en personne muni de pièces d'identité au [comptoir du Service aux clientèles universitaires](#)

OBTENTION DU DIPLÔME

Vous devez avoir une moyenne cumulative minimale de 2,00 sur 4,30 pour obtenir un diplôme et ce même si vous avez réussi tous les cours de votre programme. (Référence: Article 9.3 du Règlement no 5).

INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de documents, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou non, sont passibles de sanctions allant de l'échec au cours à la suspension du programme, et même à l'expulsion de l'Université. (Référence: Règlement no 18 - Règlement sur les infractions de nature académique).

RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

Vous pouvez consulter l'ensemble des règlements et des politiques à l'adresse suivante: www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Pages/Reglements.aspx

- Règlement no 5 [☞](#) Règlement des études de premier cycle
- Règlement no 8 [☞](#) Règlement des études de cycles supérieurs
- Règlement no 18 [☞](#) Règlement sur les infractions de nature académique

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

CARTE ÉTUDIANTE UQÀM

L'Université fournit une carte d'identité avec photo à chaque étudiant. La carte UQÀM est exigée lors de l'utilisation de plusieurs services de l'Université tels que : bibliothèque; laboratoire informatique; centre sportif; services à la vie étudiante, etc. Elle est exigée lors de la passation d'examens. Pour vous procurer votre carte UQÀM et obtenir plus d'informations, consultez le lien suivant :

<http://www.etudier.uqam.ca/carte-etudiante-uqam>

CODE D'ACCÈS MS

Pour avoir accès à votre courriel UQÀM et pour utiliser les postes des laboratoires de micro-informatique, vous aurez besoin de votre code MS www.codeaccessms.ugam.ca/

LABORATOIRE INFORMATIQUE EN SCIENCES (LAMISS)

Vous pouvez avoir accès à un poste informatique ainsi qu'à des imprimantes 7 jours sur 7 au PK-M500. De plus, la salle PK-M855 est accessible 24 heures/24. Pour en savoir plus www.sitel.ugam.ca/Laboratoires/Sciences

MOODLE

La plupart des enseignants utilisent «Moodle» mais rien ne les y oblige. Cet outil d'apprentissage en ligne permet de transmettre entre autres du matériel pédagogique tels que les plans de cours ou autres documents. Vous pouvez accéder à Moodle via le site www.moodle.ugam.ca/

RÉSULTATS

Les notes finales et les résultats intermédiaires sont accessibles via le portail étudiant.

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES

La bibliothèque des sciences met à la disposition de toute la communauté plusieurs documents, outils et services afin de faciliter le travail et la réussite des étudiants. Pour plus d'informations consultez le site www.bibliotheques.ugam.ca/sciences

PLAN DU CAMPUS

Pour localiser un pavillon vous pouvez consulter le plan du campus en sélectionnant l'onglet CAMPUS en haut à droite sur le site www.ugam.ca Notez que la plupart des cours de la Faculté des sciences sont dispensés au Complexe des sciences Pierre-Dansereau situé au métro Place-des-Arts.

VESTIAIRES

L'université met à la disposition des étudiants des vestiaires en location. Pour plus d'informations, consultez le lien suivant :

<https://ech.ugam.ca/carte-ugam-et-vestiaires/vestiaires/emplacements.html>

EN TERMINANT

La majorité des informations contenues dans ce guide sont disponibles sur le site suivant : <http://www.etudier.ugam.ca/etudiants-actuels> Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter l'assistante à la gestion des études de votre programme.

Étudiant(e)s du 1^{er} cycle :

<http://sciences.ugam.ca/fr/etudiants/joindre-mon-programme/joindre-mon-programme-de-1er-cycle.html>

Bon trimestre!